

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 28 mai 2015

DCM N° 15-05-28-2

**Objet : Attribution de subventions aux associations famille et petite enfance.**

**Rapporteur: Mme SAGRAFENA**

Dans le cadre de la politique active de soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la famille et de la petite enfance menée par la Ville de Metz, et en complément des subventions votées lors du Conseil Municipal de janvier dernier, il est proposé d'attribuer des subventions complémentaires à hauteur de 9 000 € au profit des associations suivantes au titre de l'exercice 2015 :

**Maison d'Anjou**

Pour la troisième année consécutive, le Collectif d'Accompagnement pour la Parentalité de Metz BORNY ou « CAP BORNY », développe le projet du « Printemps des familles ».

Le projet 2015 du « Printemps des Familles » décline le thème de la famille avec pour objectifs une prise de conscience, par les familles du quartier, de leurs richesses et de leurs diversités, ainsi qu'une mutualisation des compétences parentales.

Le « Printemps des Familles » a ainsi été organisé, du 23 au 28 mars 2015, selon un programme d'actions destinées à promouvoir une parentalité respectueuse des compétences des parents, à créer un moment privilégié de rencontres et d'échanges et à favoriser la découverte de structures permettant d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif. Ainsi, les nombreuses activités (débats/groupes de parole, exposition, conférences, marche, ateliers/jeux), proposées par les différentes associations du collectif sur les 6 jours au cours desquels s'est déroulé le « Printemps des Familles » ont regroupé pas moins de 562 personnes dont 466 issus des quartiers dits prioritaires. En qualité de porteur du projet 2015, dont le budget total s'élève à 11 035 € (intégrant notamment le coût salarial des personnels des associations détachés sur cette action), la Maison d'Anjou a déposé une demande de subvention auprès de la Ville de Metz, dans des délais qui ne permettaient toutefois pas d'instruire et de présenter le dossier aux instances municipales avant la réalisation de l'action. Malgré ce retard, et compte tenu de la qualité de cet accompagnement au profit des familles sur le quartier de Metz-Borny, il est proposé de soutenir cette action à hauteur de 1 000 €.

A noter que la Ville de Metz apporte également son soutien au « Printemps des Familles » au travers de la mise à disposition d'agents municipaux participant à l'animation des actions, ainsi qu'à l'édition des documents de communication.

### **Halte-Jeux Tournicoti**

L'association Tournicoti gère une halte-jeux qui accueille en matinée, pour une durée limitée, et de façon occasionnelle, jusqu'à 15 enfants ayant acquis la marche jusque l'âge de six ans. Implantée au 175 avenue André Malraux dans des locaux municipaux qu'elle occupe en alternance avec le Multi-Accueil Unis'Vers d'Enfants géré par la Ville de Metz, cette association disposait jusqu'au 31 décembre 2014 d'une convention de mise à disposition des locaux signée avec le Centre Communal d'Action Sociale de Metz. Depuis 2005, cette convention précisait notamment que les charges liées au fonctionnement des locaux étaient intégralement supportées par le CCAS, ce dernier ayant en contrepartie diminué le montant alloué annuellement à l'association.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la convention établie avec la Ville de Metz prévoit désormais, à l'instar des autres conventions de mise à disposition de locaux municipaux, le paiement par l'association d'une quote-part relative aux charges annuelles.

Aussi, de manière à permettre à l'association de faire face à ces nouvelles dépenses, il proposé d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Tournicoti au titre de l'année 2015.

### **Association Gan Chochana**

Fondée en 1988, l'association Gan Chochana a pour but de réunir les enfants de 3 à 6 ans en vue de leur donner une instruction générale. Elle gère à ce titre un jardin d'enfants qui accueille une vingtaine d'enfants, du lundi au vendredi de 8h à 16h, les repas étant proposés par un prestataire privé.

Soutenue jusqu'en 2014 par le Centre Communal d'Action Sociale de Metz à hauteur de 5 362 € par an (soit environ 9% du budget total de l'action), cette association s'appuie par ailleurs sur les cotisations versées par les familles, sur les produits d'activités annexes (fêtes, kermesse..) ainsi que sur les dons privés et mécénats.

Dans la continuité du soutien apporté précédemment par le CCAS de Metz, et de manière à permettre à cette association de poursuivre son action en 2015 tout en recherchant des financements complémentaires à compter de l'exercice 2016, notamment auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, il est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Gan Chochana au titre de l'année 2015.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** l'organisation, par le Collectif d'Accompagnement de la Parentalité de Metz Borny, d'une semaine d'actions dénommée « Printemps des Familles » au mois de mars 2015, et la demande de subvention formulée à ce titre par l'association « La Maison d'Anjou »,

**VU** la modification de la convention de mise à disposition des locaux au profit de l'association Tournicoti,

**VU** la demande de subvention formulée par l'association Gan Chochana pour le fonctionnement d'un jardin d'enfants,

**CONSIDERANT** l'intérêt de soutenir l'action des associations œuvrant sur le territoire de la commune dans le domaine de la famille de la parentalité et de la petite enfance,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

## DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association « La Maison d'Anjou »,
  - **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association « Tournicoti »,
  - **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association « Gan Chochana »,
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette subvention et notamment les lettres de notification, conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
La Conseillère Déléguée,

Myriam SAGRAFENA

Service à l'origine de la DCM : Pôle Petite Enfance  
Commissions : Commission Enfance et Education  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 15

## Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ